

Réf : F17003.04

Direction de l'Équipement (DEPS)
1 rue Unger
Vallée du Tir
98849 Nouméa cedex

Tél. 20 40 00 – Fax 20 41 99
deps.koutiokoueta@province-sud.nc

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES UTILISATEURS DE KOUTIO-KOUÉTA

INFORMATION

Suite à l'adoption, le 1^{er} avril 2016, par l'assemblée de la province Sud d'une délibération relative à la tarification des dépôts de déchets inertes sur le site d'endigage de Koutio-Kouéta, une mise en paiement entre en vigueur prochainement. La date d'**entrée en vigueur** initialement prévue le 2 mai 2017, est reportée au **1^{er} juillet 2018**.

Dans le but de faciliter cette mise en place, nous invitons les utilisateurs de ce service (professionnels et particuliers) à s'inscrire dès maintenant sur le registre des utilisateurs par le biais du présent formulaire.

Le formulaire complété accompagné des pièces justificatives est à retourner :

- par courriel à l'adresse suivante deps.koutiokoueta@province-sud.nc
- ou par courrier ou dépôt physique à la DEPS, 1 rue Unger, Vallée du Tir, 98 800 Nouméa

Composer le 20 40 00 pour tout complément d'informations.



IDENTITÉ DE L'UTILISATEUR

Vous êtes un professionnel

* Raison sociale de la société ou de l'entreprise de roulage _____

* N° RIDET ou N° KBIS _____

Nom et prénom du gérant _____

* Adresse de facturation _____

Complément d'adresse _____

Boîte postale _____ Code postal et libellé _____ Commune _____

* Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____ Fax _____

* Courriel _____

Vous êtes un particulier

* Nom et prénom _____ Date de naissance (jj/mm/aaaa) _____

* Adresse _____

Complément d'adresse _____

Boîte postale _____ Code postal et libellé _____ Commune _____

* Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____ Fax _____

* Courriel _____

* J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent formulaire ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande d'inscription.

Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

Signature(avec cachet pour les professionnels)

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

Vous êtes un professionnel

- Un extrait Kbis ou RIDET (moins de 3 mois);
- Une copie de la carte grise de tous vos véhicules dépositaires (au même nom que l'entreprise);

Pour les loueurs : seuls vos camions de terrassement sont concernés.

Vous êtes un particulier

- Une copie de la carte grise du ou des véhicules concernés.